

Ondes négatives

ARTHEZ-DE-BÉARN

Jean-Marc Aubry campe en haut d'un pylône depuis hier matin.

Rien n'aura entamé la détermination de Jean-Marc Aubry. Ni le vent glacial lui giflant le visage, ni la médiation, ni même l'appel à la raison que lui a lancé le directeur de cabinet du préfet, Yann Gourio, hier soir. Ce riverain du chemin de Poumata, à Arthez-de-Béarn, aura finalement passé la journée d'hier et la nuit à 15 mètres de hauteur, sur le palier du pylône de France Télécom jouxtant son domicile.

Et même là-haut, pas sûr que ce riverain de 60 ans, qui n'avait jusqu'alors jamais fait parlé de lui, ait réussi à prendre de la hauteur par rapport à ce qui lui « pourrit la vie » depuis cinq ans : les antennes GSM de téléphonie mobile, qui ont poussé près de son domicile, en 2004.

Bivouac

Car si ce montagnard aguerri a grimpé hier, dès 7 h 30, sur le pylône, s'y est enchaîné et y a monté un bivouac de fortune, ce n'est pas pour le point de vue. C'est parce que c'est « le seul moyen » qu'il a trouvé pour se faire entendre.

Ses revendications : déplacer les cinq antennes GSM perchées au sommet du château d'eau, à 100 mètres de sa maison et d'un quartier de logements sociaux, et stopper les travaux démarrés hier, prémices à l'installation de trois nouvelles antennes sur le pylône de France Télécom.

Des antennes qui, selon lui, ont des conséquences néfastes sur sa santé, celle de son épouse et celle de tous les riverains. Depuis cinq ans, il multiplie les demandes auprès du maire pour qu'il fasse déplacer les installations litigieuses. Pétition, création d'une association, lettres au préfet, au député, au Conseil général... Rien n'y fait. « J'ai exploré tous les recours possibles », conclut Jean-Marc Aubry.

« Il n'y a rien à faire, considère de son côté le maire, Philippe Garcia. Je me suis opposé à l'installation de ces trois nouvelles antennes, mais ces entreprises sont en délégation de service public. » (Ndlr de Next-up : ceci est totalement FAUX [Dossier réglementations : Les opérateurs sont des sociétés commerciales de droit privé et la Téléphonie Mobile n'est pas un Service Public 1 et 2] « On ne peut s'opposer à ce genre de choses que s'il y a un danger pour la sécurité ou la salubrité publiques, renchérit le directeur de cabinet du préfet, Yann Gourio. Or, les études ne le démontrent pas. »

Toute la journée, Jean-Marc Aubry aura donc attendu « un engagement formel » : l'assurance que ces trois nouvelles antennes ne verraient pas le jour à côté de chez lui, et que les cinq autres seraient déplacées. Mais à 18 heures passées hier, le directeur de cabinet du préfet, dépêché sur place, ne l'informe que d'un simple « contact téléphonique » qu'il a eu avec la direction toulousaine de SFR : elle « s'engagerait » à suspendre dès aujourd'hui les travaux.

Yann Gourio indique aussi qu'il va lancer « une étude pour déplacer les antennes déjà implantées ».

« De vagues promesses », qui n'ont finalement pas fait redescendre Jean-Marc Aubry sur terre.

Auteur : Aurélie champagne



Jean-Marc Aubry, montagnard aguerri, proteste en haut d'un pylône contre l'installation de trois nouvelles antennes relais à côté de son domicile. (Photo A. C.)



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\)](#) :

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."